



CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE DU BTP

CONDITIONS PARTICULIERES

VERSION SIMPLIFIÉE MARCHES PRIVES

Edition 2005

Identification du marché

Extension Naine de salle polyvalente / Mairie Aussac Vodable
Lot 8 Carrelage

AVERTISSEMENT

Afin d'éviter toute confusion, les parties s'interdisent de modifier la rédaction des clauses rédigées par les organisations éditrices. Elles les complètent de façon précise.

CONSEILS D'EMPLOI

Ces conditions particulières précisent les conditions générales du Contrat de Sous-Traitance du BTP, édition 2005.

Elles constituent une version simplifiée, utilisable lorsque le marché principal est conclu avec un maître de l'ouvrage autre que l'Etat, une collectivité locale, un établissement public ou une entreprise publique. Cette version est également utilisable dans les marchés publics et assimilés, lorsque le sous-traitant n'est pas de premier rang.

Seuls sont repris ici les renvois les plus courants des conditions générales aux conditions particulières. Les autres sont réputés sans objet.

La version intégrale, qui répertorie tous les renvois prévus par les conditions générales aux conditions particulières, est conseillée pour les marchés importants ou complexes, qu'ils soient publics ou privés.

Toutes les mentions qui appellent des précisions sont assorties d'indications en caractères italiques. Les autres documents contractualisés doivent être classés et numérotés comme précisé en 1.2. Enfin, le contrat doit être signé par les parties qui en parapheront également chaque page.

En cas de difficulté pour remplir ce contrat, les parties peuvent se rapprocher de leur organisation professionnelle.

Entre

L'entreprise (*raison sociale et adresse*) : ETS CHARRIER SAS, le champ de
Glaceau / 16230 FONTCLAIRES

N°SIRET (*préciser*) : 348 431 383 000 27

Ci-après appelée l'entrepreneur principal,

Et

L'entreprise (*raison sociale et adresse*) : SAS CHAPE LIQUIDE CHARENTAISE
La Font Saint Martin 16430 BALZAC

N°SIRET (*préciser*) : 439 484 437 00025

Ci-après appelée le sous-traitant.

Est intervenu le présent contrat

1 - OBJET DU CONTRAT - PIECES CONTRACTUELLES

1.1 OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'entreprise principale confie au sous-traitant la réalisation d'une partie des travaux qu'elle a obtenus dans le cadre d'un marché principal.

- Maître de l'ouvrage (*préciser le nom ou la raison sociale et l'adresse*) : Commune d'Ausseac
Vadalle, le Bourg, 16560 Ausseac Vadalle
- Nature des travaux et lieu d'exécution (*préciser*) : Carrelage ... Façade Ausseac
Vadalle
- Nature des travaux confiés au sous-traitant (*préciser*) : Coulage chape ciment

1.2 PIECES CONTRACTUELLES

1.21 LES PIECES DU MARCHE SE LIMITENT A UN DEVIS ACCEPTE AUX PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES ET AUX CONDITIONS GENERALES : OUI NON

Si oui, cocher la mention exacte

le devis prévaut sur les conditions particulières ;

ou

les conditions particulières prévalent sur le devis.

1.22 LE MARCHE COMPORTE UNE PLURALITE DE PIECES CONTRACTUELLES

Dans ce cas, veiller à les classer et à les hiérarchiser avec soin :

- en cas de contradiction entre un document général et un document particulier, ce dernier prévaut ;
- en cas de contradiction entre deux ou plusieurs documents particuliers ou entre deux ou plusieurs documents généraux, ce sont les indications du document portant le numéro le moins élevé dans l'énumération qui prennent sur les autres ;
- la réglementation en vigueur prévaut sur toute pièce.

Indiquer et numérotter les documents contractuels en commençant par les documents particuliers et en terminant par les documents généraux :

- n°1 : *Devis*

- n° 2 : */*

.....

.....

.....

2 - APPLICATION DES DISPOSITIONS LEGALES ET CONTRACTUELLES

Pour la sécurité juridique des parties au contrat, une stricte observation des points suivants est requise.

2.1 JUSTIFICATIFS

Le sous-traitant justifie en annexe la régularité de son activité à l'entrepreneur principal en produisant :

L'un des documents suivants (*cocher le document produit*) :

un extrait de l'inscription au répertoire des métiers ;

un extrait de l'inscription au registre du commerce (K ou Kbis).

Et une copie de l'un des documents suivants (*cocher le document produit*) :

attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins d'un an ;

avis d'imposition afférent à la taxe professionnelle pour l'exercice précédent ;

état annuel des certificats reçus (DC7).

Les entreprises nouvellement créées produisent uniquement une copie du récépissé de déclaration au centre de formalités des entreprises.

2.2 ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT

- J'atteste sur l'honneur que le personnel de mon entreprise est employé en conformité avec les articles L 143-3 et L 620-3 du Code du Travail.
- J'atteste sur l'honneur (*cocher la mention utile*) :
 - ne pas avoir l'intention de faire appel à des travailleurs étrangers pour la réalisation du marché ;
 - avoir l'intention de faire appel à des travailleurs étrangers pour la réalisation du marché. Ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.
- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation judiciaire relative au travail illégal, au titre des infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.

2.3 COMPETENCES PROFESSIONNELLES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le sous-traitant choisit de justifier ses compétences professionnelles, techniques et financières en produisant (*préciser "ex : références de travaux, copie de certificat de qualification ou d'identité professionnelle..."*) :

référence...Travaux... +...handibat...+...éco...Artisan RG +...tutu de maître artisan

2.4 HYGIENE, SECURITE, PROTECTION DE LA SANTE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le chantier est soumis à un plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé : **OUI** **NON**

- Si oui, il est remis au sous-traitant qui doit établir un plan particulier de sécurité et de protection de la santé (dispositions propres à l'entreprise) avant le (*préciser la date*) :

Pour une concertation entre les entreprises, un collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail est obligatoire : **OUI** **NON**

2.5 EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS

Si des préconisations du maître de l'ouvrage ou de l'entrepreneur principal sont applicables au sous-traitant, *préciser lesquelles ou indiquer "sans objet"* :

L'entreprise qui réalise le travail est responsable des déchets produits

3 - LIAISONS ET COORDINATION

3.1 REPRESENTANT

Le représentant habilité du sous-traitant sur le chantier est (*préciser le nom, le prénom et la fonction*) :

Thierry RAVON... Président

3.2 COMPTES RENDUS DE CHANTIER

Le sous-traitant peut contester les comptes rendus de coordination, de chantier, de constats ou autres réunions prévues à l'article 4-23 des conditions générales, dans un délai de (*préciser*) : à compter de la réception par le sous-traitant, sous forme de LR/AR ou de remise contre reçu.

3.3 SOUS-TRAITANCE EN CHAINE

Le sous-traitant n'est autorisé à sous-traiter à son tour une partie de ses prestations que sur accord écrit de l'entrepreneur principal.

De plus, cette autorisation est subordonnée à l'acceptation du sous-traitant présenté et à l'agrément de ses conditions de paiement par le maître de l'ouvrage.

4 - PRIX

4.1 MONTANT DU MARCHE

Le sous-traitant s'engage à exécuter les travaux faisant l'objet du présent contrat :

- pour la somme globale et forfaitaire de (*somme en chiffres et en lettres*) :

.....
.....
.....
Cf. devis

ou

- suivant le bordereau de prix unitaires et le détail estimatif joints en annexe n° (*préciser ou indiquer "sans objet"*) :

Ce prix est établi hors TVA.

La TVA est facturée en sus au taux applicable à la date de signature du présent contrat, soit (*préciser*) :

.....
Anticipation de la TVA

4.2 VARIATIONS DE PRIX

Le présent sous-traité est conclu :

- à prix ferme : OUI NON

Si non, il est :

- à prix actualisable : OUI NON

ou

- à prix révisable : OUI NON

Le prix du marché varie selon :

- index ou indice de référence (*préciser "ex. BT 38"*) :
- date de valeur (*à défaut de précision, c'est celle de la date d'établissement du prix*) :
- formule (*préciser*) :

5 - PAIEMENT

5.1 OPTION CHOISIE

Les parties conviennent que les sommes dues seront réglées :

- soit par l'entreprise principale, qui fournit au sous-traitant une caution bancaire en garantie de paiement : **OUI NON**

La caution est annexée au présent contrat sous le n° (*préciser ou indiquer "sans objet" si délégation de paiement*) :

- soit par le maître de l'ouvrage : **OUI NON**

La délégation de paiement est annexée sous le n° (*préciser ou indiquer "sans objet" si caution*) :

5.2 REGLEMENT PAR L'ENTREPRISE PRINCIPALE

5.2.1 Demande d'acompte

L'entreprise sous-traitante produit une situation mensuelle. Sa demande d'acompte est arrêtée selon les travaux exécutés au (*préciser*) : ...30..... de chaque mois.

Elle est fondée :

- sur le détail estimatif : **OUI NON**
- ou
- sur la décomposition en millièmes du forfait : **OUI NON**

Les demandes d'acompte sont cumulatives et fournies en (*préciser le nombre d'exemplaires*) :

Elles font ressortir :

- le total cumulé des travaux exécutés,
- le total cumulé des acomptes antérieurs.

La demande d'acompte doit mentionner :

- le montant hors taxes,
- le montant de la TVA,
- le total TTC.

5.2.2 Moyen de paiement (*ex : chèque, virement, lettre de change...*) :

AIB ou chèque

5.2.3 Délai de paiement (*préciser*) : 30 jours date de facture

A défaut de précision du délai de paiement, ce dernier sera de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

5.2.4 Intérêts de retard

Le retard de règlement par l'entreprise principale ouvre droit pour l'entreprise sous-traitante au paiement d'intérêts de retard dont le taux, au moins égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, est fixé à (*préciser*) :

A défaut de précision le taux des intérêts de retard est celui du taux de l'intérêt légal augmenté de sept points.

5.3 REGLEMENT PAR LE MAITRE DE L'OUVRAGE

Les modalités de règlement sont mentionnées par l'acte de délégation de paiement ci-annexé (*préciser "oui" ou indiquer "sans objet" si fourniture d'une caution*) :*sans objet*.....

6 - CALENDRIER D'EXECUTION

6.1 DELAI GLOBAL D'EXECUTION

Les travaux faisant l'objet du présent contrat doivent être exécutés dans un délai de (*préciser*) : à compter de l'ordre de service de commencer les travaux donné par l'entrepreneur principal comme prévu à l'article 7.3 des conditions générales.

6.2 DELAIS PARTIELS

Les délais partiels à respecter sont précisés par le calendrier d'exécution en annexe n° (*préciser ou indiquer "sans objet"*) :*sans objet*.....

6.3 RETARDS

6.31 RETARD SUR LES DELAIS PARTIELS

Des pénalités sont prévues : **OUI** **NON**

Si oui, le montant journalier, à valoir sur le montant des pénalités définitives, est fixé comme suit (*préciser ou indiquer "sans objet"*) :

.....

6.32 RETARD SUR LE DELAI GLOBAL

Le montant journalier des pénalités de retard est fixé comme suit (*préciser*) :

A défaut de stipulation particulière, le taux applicable est celui de la norme AFNOR NF P 03-001, soit 1/1000 par jour calendaire de retard.

Le montant global des pénalités de retard est plafonné à (*préciser*) :

A défaut de stipulation particulière, les pénalités de retard sont plafonnées à 5 % du montant du contrat de sous-traitance.

7 - RECEPTION

Si des réserves imputables au sous-traitant figurent au procès verbal de réception, il appartiendra au sous-traitant de les lever dans un délai de (*préciser*) :*15 jours*.....

8 - RETENUE DE GARANTIE

Il est prévu une retenue de garantie : **OUI** **NON**

- Si oui, son taux est de (*maximum 5 %*) :

Le sous-traitant peut lui substituer la caution délivrée par un établissement financier.

9 – RESPONSABILITES - ASSURANCES

L'entreprise sous-traitante justifie d'une assurance de responsabilité civile professionnelle par l'attestation jointe en annexe n° (préciser) :

L'entreprise sous-traitante doit justifier d'une assurance décennale : **OUI** **NON**

- Si oui, l'attestation est jointe en annexe n° (préciser ou indiquer "sans objet") :

Si d'autres assurances sont prévues, celles-ci sont les suivantes (préciser ou indiquer "sans objet") :

.....
Sans objet.....

10 - DEPENSES COMMUNES

Le marché comporte un compte prorata : **OUI** **NON**

• Si le marché prévoit un compte prorata, les dépenses communes sont imputées soit :

- conformément à la norme AFNOR NF P 03-001 dans son édition en vigueur au jour du présent contrat : **OUI** **NON**

- sous la forme d'une participation forfaitaire du sous-traitant (préciser ou indiquer "sans objet") :

- selon une convention en annexe n° (préciser ou indiquer "sans objet") :

- autre (préciser ou indiquer "sans objet") :

11 – RESERVE DE PROPRIETE

Le sous-traitant se réserve jusqu'à complet paiement, la propriété des fournitures éligibles à la revendication prévue à l'article L. 621-122 du code du commerce : **OUI** **NON**

Fait à Balzac le 16/04/15.

En autant d'exemplaires que de parties.

L'ENTREPRENEUR PRINCIPAL (Signature et, éventuellement, cachet de l'entreprise)	LE SOUS-TRAITANT (Signature et, éventuellement, cachet de l'entreprise)
<p>LIS CHARRIER SAS CHAMP DE MALOIRE 16230 FONTCAUDOUAU Tél. 05 45 90 18 55 - Fax 05 45 20 39 57 www.charrierjeannichele.wix.com SIRET: 348 431 388 00027 APE 4399C</p>	<p>SAS CHAPELIQUE CHARENTAISE La Font Saint Martin 16430 BALZAC Tél. 05 45 90 66 24 - Fax 05 45 39 20 99 Siret 439 484 437 00025</p>